

Rubinate M M, Suprasec 5005, A-Side Component**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Huntsman Polyurethanes

Adresse : 870 Curé-Boivin
Boisbriand, Québec J7G 2A7,
Canada

Téléphone : +1 450 437 0123, Cust ser: (800) 257-5547

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : infocanada@huntsmanbuilds.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Chemtrec: (800) 424-9300 or (703) 527-3887

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Composant de système polyuréthane.

Restrictions d'utilisation : Usage professionnel de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage., Applications du pulvérisateur grand public., Produits grand public nécessitant d'être chauffé à plus de 40° C

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Sensibilisation des voies respiratoires : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Éléments étiquette SGH

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Version 1.3 Date de révision: 06/11/2021 Numéro de la FDS: 400001000009 Date de dernière parution: 02/06/2019
Date de la première parution: 05/23/2016

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 + H320 Provoque une irritation de la peau et des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Entreposage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Autres dangers

Inconnu.

Rubinate, Suprasec 5005, A-Side Component

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Diphenylmethanediisocyanate, polymeric	9016-87-9	50 - 70
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate	101-68-8	30 - 50

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
Maintenir la personne au chaud et au repos.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Consulter immédiatement un médecin si des symptômes tels que insuffisance respiratoire ou asthme sont observés.
Des réactions d'hypersensibilité peuvent se développer chez les personnes sensibilisées, même en cas d'exposition à des concentrations minimales de diisocyanates.
La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
CL50 (rat) : environ 490 mg/m³ (4 h) : utilisation d'aérosols respirables obtenus de manière expérimentale et ayant un diamètre aérodynamique inférieur à cinq microns.
Les méthodes employées pour générer les concentrations d'exposition dans les études animales se font sous des conditions extrêmes de laboratoire qui ne sont pas représentatives des conditions d'exposition au produit sur le lieu de travail, de stockage, durant le transport ou toute autre utilisation prévue sur le marché, en raison de la très basse pression de vapeur. Par conséquent, ces résultats de test ne peuvent être utilisés pour la classification de danger du produit. Aussi, une estimation de la toxicité aiguë est calculée, fondée sur le poids respectif de toutes les données disponibles et le jugement d'expert, et est utilisée pour justifier une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation.

Rubinate, Suprasec 5005, A-Side Component

- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d' eau.
Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
Une étude MDI a démontré qu'un nettoyant pour la peau à base de polyglycol (comme D-Tam™, PEG-400) ou l'huile de maïs pouvait être plus efficace que le savon et l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Garder la personne tranquille.
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Importantes réactions d'allergie cutanée, de spasmes bronchiques et de choc anaphylactique
Ce produit est un irritant respiratoire et un sensibilisant respiratoire potentiel: une inhalation répétée de vapeurs ou d'aérosols à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer une sensibilisation respiratoire.
Les symptômes peuvent inclure une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons pouvant être combinée avec un assèchement de la gorge une raideur de la poitrine et une difficulté à respirer.

Les symptômes respiratoires peuvent n'apparaître que plusieurs heures après l'exposition.
Une réponse hyper-réactive à une concentration même minimale de MDI peut se développer chez les personnes sensibilisées.
- Protection pour les secouristes : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8

Rubinate, Suprasec 5005, A-Side Component

pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

Avis aux médecins : Traitement d'appoint ou des symptômes au besoin. À la suite d'une exposition grave, assurer une surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin responsable de la médecine au travail.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche

Moyens d'extinction inadéquats : L'eau peut être utilisée si aucun autre moyen n'est disponible mais de façon abondante. La réaction entre l'eau et l'isocyanate chaud peut être vive.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
La pression dans des contenants étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.
L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : Les produits de combustion comprennent : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azotes, les hydrocarbures et le HCN. En cas d'extrême chaleur (supérieure à 500 degrés Celsius), l'aniline est susceptible de se former.

Méthodes spécifiques d'extinction : Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Du fait de la réaction avec l'eau produisant du gaz CO₂ une augmentation dangereuse de pression peut se produire si des emballages contaminés sont refermés.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou souterraines.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection : Utiliser un appareil de respiration autonome à pression

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

spécial pour les pompiers

positive en sus des équipements de lutte contre les incendies standards.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection personnelle. Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8. Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir. Pour des précautions supplémentaires et des conseils pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. S'assurer qu'il y ait suffisamment de matériel neutralisant/absorbant près de la zone d'entreposage. Les zones de danger doivent être délimitées et signalées à l'aide d'affiches d'avertissement et de sécurité appropriés. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit se déverser de façon non réglementée dans l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur
Confiner le déversement, ramasser avec un matériel absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements nationaux/locaux. (Voir la section 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Neutraliser les petits déversements avec un décontaminant. Les compositions des liquides décontaminants sont données dans la rubrique 16.
Enlever et éliminer les résidus.
Méthodes de nettoyage - déversement important
Si le produit est sous sa forme solide:

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

En cas de déversement, les paillettes de MDI doivent être ramassées soigneusement.
La zone doit être nettoyée à l'aspirateur pour éliminer complètement le reste des particules de poussière.
Si le produit est sous sa forme liquide:
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Laisser réagir pendant au moins 30 minutes.
Pelleter dans des fûts à ouverture totale pour une décontamination ultérieure.
Laver la zone de déversement avec de l'eau.
Contrôler le taux de vapeur de MDI dans l'atmosphère.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas avaler.
Ne pas mettre dans les yeux, dans la bouche ou sur la peau.
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
L'usage industriel de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage peut libérer des amines aromatiques primaires dangereuses.

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

- Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
 Garder dans des contenants proprement étiquetés.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Protéger de l'humidité.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Matières à éviter : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate	101-68-8	TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		VEMP	0.005 ppm 0.051 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m ³	CA AB OEL
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
		TWA	0.005 ppm	ACGIH

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.
 Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
 En cas d'urgence, de situations d'exposition non-routinières et inconnues, y compris face à des entrées aux espaces restreints, un appareil de protection respiratoire autonome à pression (APRA) couvrant tout le visage et certifié par NIOSH ou un respirateur à air fourni à pression couvrant tout le visage et doté d'une subsidiaire alimentation autonome en air devraient être utilisés.

Protection des mains

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

- Remarques
- : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Des gants protecteurs doivent être portés, lors de la manipulation de polyuréthane fraîchement préparé, afin d'éviter tout contact avec d'éventuelles traces de produits résiduels qui pourraient représenter un danger au contact avec la peau.
- Utilisez des gants de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN374 : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Les exemples de matières de gants offrant une protection suffisante sont : caoutchouc butyle, polyéthylène chloré, polyéthylène, gants laminés en copolymères d'alcools éthylène et vinylique (« EVOH »), polychloroprène (néoprène), Nitrile Butadiène Rubber (« NBR » ou « nitrile »), chlorure polyvinylique (« PVC » ou « vinyle »), fluoro-élastomère (Viton).
- Dans les cas de contact prolongé ou fréquent, un gant de protection de classe 5 ou supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN374) est recommandé.
- Dans les cas de contact bref, un gant de protection de classe 3 ou supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN374) est recommandé.
- Note : La sélection d'un gant spécifique pour une application et une durée d'utilisation particulières sur un lieu de travail doit également tenir compte de tous les facteurs requis sur le lieu de travail tels que, mais non limités à ceux-ci, les autres produits chimiques pouvant être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), ainsi que toutes les instructions/spécifications prévues par le fournisseur de gants.
- Par usage de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage: Butylcaoutchouc (0.7mm), Caoutchouc nitrile (0.4mm), Chloroprène (0.5mm)
- Protection des yeux
- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.
- Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu.
- Veillez suivre toutes les exigences locales et nationales en vigueur lors du choix des mesures de protection pour un lieu de travail donné.
- S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail. Recommandé : Combinaison (de préférence en coton épais) ou combinaison jetable Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro Tech 'F'.
Mesures de protection	: Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes protectrices et vêtements de protection appropriés Le type d'équipement de protection doit être sélectionné selon le taux de concentration et la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Mesures d'hygiène	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: brun, clair
Odeur	: légère, de moisi
Seuil de l'odeur	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
pH	: substance/mélange réagit avec l'eau
Point de fusion	: 5 °C Méthode: Melting / Freezing Temperature
Point d'ébullition	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Point d'éclair	: 230 °C Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Auto-allumage	: > 600 °C Méthode: EU Method A.15
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Pression de vapeur	: 0.00031 Pa (20 °C) Méthode: EU Method A.4
Densité de vapeur relative	: 8.5 Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Densité relative	: 1.23 (20 °C)
Densité	: 1.23 g/cm ³ (25 °C)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Température d'auto-inflammation	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Décomposition thermique	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 195 mPa.s (25 °C)
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Taille des particules	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Possibilité de réactions dangereuses	: Par réaction avec l'eau (humidité) produit du gaz CO ₂ . Réaction exothermique avec les produits contenant des groupes hydrogènes actifs. La réaction devient progressivement plus vigoureuse et peut être violente à des températures plus élevées si la miscibilité des constituants de la réaction est bonne ou si elle est assistée par un agitateur. Le MDI est insoluble dans l'eau et plus lourd que celle-ci, et tombe au fond mais réagit lentement au contact de l'eau. Une couche de polyurées solides insolubles dans l'eau se forme au contact de l'eau en dégageant du dioxyde de carbone gazeux.
Conditions à éviter	: Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Exposition prolongée à l'air ou à l'humidité.
Produits incompatibles	: Acides Amines Bases Métaux Eau
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de combustion comprennent : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azotes, les hydrocarbures et le HCN. En cas d'extrême chaleur (supérieure à 500 degrés Celsius), l'aniline est susceptible de se former.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition	: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.
Toxicité aiguë	
Toxicité aiguë par voie orale - Produit	: DL50 (Rat, mâle): > 10,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation - Produit	: Évaluation: Cette substance/ce mélange n'est pas toxique lors de l'inhalation selon la définition du règlement sur les matières dangereuses. Remarques: Les méthodes employées pour générer les concentrations d'exposition dans les études animales se font sous des conditions extrêmes de laboratoire qui ne sont pas représentatives des conditions d'exposition au produit sur le lieu de travail, de stockage, durant le transport ou toute autre utilisation prévue sur le marché, en raison de la très basse pression de vapeur. Par conséquent, ces résultats de test ne peuvent être utilisés pour la classification de danger du produit. Aussi, une estimation de la toxicité aiguë est calculée, fondée sur le poids respectif de toutes les données

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

disponibles et le jugement d'expert, et est utilisée pour justifier une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë: 1.36 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë - : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9,400 mg/kg
Produit : Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Toxicité aiguë (autres voies : Donnée non disponible
d'administration)

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:**

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:
Espèce: Lapin
Évaluation: Irritant pour la peau.
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Irritation de la peau

4,4'-methylenediphenyl diisocyanate:
Espèce: Lapin
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:**

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:
Espèce: Lapin
Résultat: De l'irritation des yeux réversible à en dedans de 7 jours
Évaluation: Irritant léger pour les yeux
Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

4,4'-methylenediphenyl diisocyanate:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Composants:**

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cobaye
Méthode: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition: Voies respiratoires

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Espèce: Rat
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

4,4'-methylenediphenyl diisocyanate:
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Souris
Méthode: Directives du test 429 de l'OECD
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition: Voies respiratoires
Espèce: Cobaye
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Évaluation: Peut provoquer une allergie cutanée., Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité de la cellule germinale**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Concentration: 200 ug/plate
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif

Produit:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Inhalation
Résultat: Non classifié à cause de données non concluantes.

Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 3 Weeks
Dose: 113 mg/m³
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Produit:

Mutagénicité de la cellule germinale- Évaluation : Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques: Des rats ont été placés pendant 2 ans dans une atmosphère chargée avec un aérosol de MDI polymérique ce qui a entraîné une irritation pulmonaire chronique à des concentrations élevées. Uniquement pour le taux le plus fort, il y a eu une fréquence significative de tumeur bénigne (adénome) et une tumeur maligne (adénocarcinome) aux poumons. Il n'y a eu aucune tumeur aux poumons à 1mg/m³ et aucun effet à 0,2 mg/m³. Globalement la fréquence de tumeur, aussi bien bénigne que maligne, ainsi que le nombre d'animaux ayant des tumeurs n'étaient pas différents pour les animaux témoins. L'augmentation de la fréquence de tumeurs aux poumons est à associer avec une irritation respiratoire prolongée et une accumulation simultanée de produits jaunes dans les poumons, pendant toute l'étude. En l'absence d'exposition prolongée à des concentrations élevées qui conduisent à une irritation chronique et des dommages aux poumons, il est extrêmement peu probable qu'apparaissent une formation de tumeur.

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Remarques: L'usage industriel de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage peut libérer des amines aromatiques primaires dangereuses.

Basé sur des études sur des animaux, les amines aromatiques primaires sont considérées comme potentiellement cancérogènes pour l'homme. Certains de ces composants chimiques sont des cancérogènes avérés pour l'homme.

Aucuns effets indésirables pour la santé humaine ne sont prévus si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène recommandées sont appliqués.

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 1 mg/m³
Fréquence du traitement: 5 quotidien
Méthode: Directives du test 453 de l'OECD
Résultat: positif

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 1 mg/m³
Fréquence du traitement: 5 quotidien
Méthode: Directives du test 453 de l'OECD
Résultat: positif

Cancérogénicité - Évaluation : Donnée non disponible

ACGIH

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0.1 % n'est identifié comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Remarques: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Produit:

Incidences sur le développement foetal : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: 4 mg/m³
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: Aucun effet tératogène.

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction
Aucune évidence d'effets contraires sur les fonctions et la fertilité sexuelles ou sur le développement basée sur des

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

expériences animales.

STOT - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 0.2 mg/m³

Durée d'exposition: 17,520 h

Nombre d'expositions: 5 d

Méthode: Directives du test 453 de l'OECD

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible
Évaluation

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Évaluation de l'exposition humaine

Information générale: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Autres informations

Ingestion: Donnée non disponible

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Autres dangers pour la santé

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

- Toxicité pour les poissons - Produit : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- CL0: > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques - Produit : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type d'essai: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques - Produit : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 1,640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : Donnée non disponible
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Donnée non disponible
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) - Produit : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): >= 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : Donnée non disponible
- Toxicité pour les microorganismes - Produit : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol - Produit : CE50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Durée d'exposition: 336 h
Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Toxicité pour les plantes : Donnée non disponible

Toxicité des sédiments : Donnée non disponible

Toxicité pour les organismes terrestres : Donnée non disponible

Évaluation écotoxicologique
Toxicité aiguë en milieu aquatique : Donnée non disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Données sur la toxicité pour le sol : Donnée non disponible

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité - Produit : Inoculum: Boues domestique
Concentration: 30 mg/l
Résultat: Non biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 302 C de l'OECD

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : Donnée non disponible

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : Donnée non disponible

BOD/COD : Donnée non disponible

ThOD : Donnée non disponible

BOD/ThOD : Donnée non disponible

Carbone organique dissous (COD) : Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Donnée non disponible

Composants:

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation(DT50): 0.8 d (25 °C)
Méthode: Pas d'information disponible.
Remarques: Eau douce

4,4'-methylenediphenyl diisocyanate:

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation(DT50): 20 hrs (25 °C)
Remarques: Eau douce

Photodégradation : Donnée non disponible

Impact sur le traitement des eaux usées : Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Bioaccumulation - Produit : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 200
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

4,4'-methylenediphenyl diisocyanate:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.51 (20 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

Stabilité dans le sol : Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Evolution et pénétration dans l'environnement : Donnée non disponible

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Donnée non disponible

Potentiel de perturbation endocrinienne : Donnée non disponible

Halogènes organiques liés absorbés (XOA) : Donnée non disponible

Dangereux pour la couche d'ozone

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Sans objet

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Effet de serre potentiel : Donnée non disponible

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
- AIIC : En conformité avec les inventaires
- NZIoC : En conformité avec les inventaires
- ENCS : En conformité avec les inventaires
- KECI : En conformité avec les inventaires
- PICCS : En conformité avec les inventaires

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

- IECSC : En conformité avec les inventaires
- TCSI : En conformité avec les inventaires
- TSCA : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taïwan), TSCA (É.-U.)

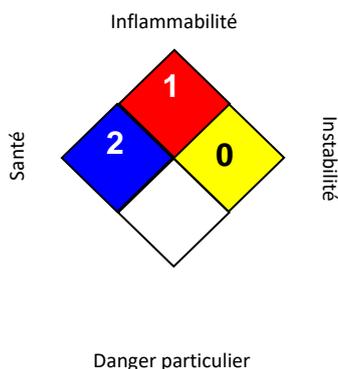
Canada. LCPE 1999 Liste des avis de nouvelle activité (NAc)

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

NFPA 704:



HMIS® IV:

SANTÉ	*	2
INFLAMMABILITÉ		1
DANGER PHYSIQUE		0

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente l'absence d'un danger chronique.

Décontaminants liquides (pourcentages en poids ou volume):

Décontaminant 1: * - carbonate de sodium: 5 - 10% * - détergent liquide: 0,2 - 2% * - eau: compléter de manière à obtenir 100%

Décontaminant 2: * - solution ammoniacale concentrée: 3 - 8 % * - détergent liquide: 0,2 - 2% * - eau: compléter de manière à obtenir 100%

Le décontaminant 1 réagit plus lentement avec les diisocyanates, mais est plus respectueux de l'environnement que le décontaminant 2.

Le décontaminant 2 contient de l'ammoniaque. L'ammoniaque présente des risques pour la santé. (Voir les informations sécurité du fournisseur).

- Date de révision : 06/11/2021
- Format de la date : mm/jj/aaaa

- ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
- CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail

Rubinate M, Suprasec 5005, A-Side Component

	(tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / C	: limite du plafond
CA ON OEL / C	: Valeur plafond (C)
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.